

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/10/01/2019014847/justel>

Dossier numéro : 2019-10-01/04

Titre

1 OCTOBRE 2019. - Arrêté ministériel fixant le tableau concernant la quantité de gaz naturel dont le client domestique a besoin afin de disposer d'un chauffage minimal de l'habitation jusqu'à la fin de la période hivernale

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 08-10-2020 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 08-10-2019 page : 92551

Entrée en vigueur : 18-10-2019

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2020-09-21/12, art. 2, 002; En vigueur : 19-10-2020>